

## **MAIRIE DE BEHOUST**

<b>COMPTE-RENDU SOMMAIRE</b> <b>DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL</b> <b>DU 14 FEVRIER 2008</b>
---

<p><b><u>Date d'affichage de la convocation</u></b> : 08/02/2008</p> <p><b><u>Date des convocations</u></b> : 08/02/2008</p> <p><b><u>Date de remise des convocations</u></b> : 08/02/2008</p> <p><b><u>Nombre de conseillers</u></b> En exercice : 10 Présents : 07 Pouvoir : 00 Votants : 07</p> <p><b><u>Date d'affichage du présent Compte rendu</u></b> :</p>	<p><b><u>Etaient présents</u></b> : Mr. Guy PELISSIER, Mr Jean-Pierre VOUTERS, Mesdames Elisabeth DUFAUD, Françoise MILLET, Josiane SERAY, Messieurs Rodolphe GARNIER, Alain REDON.</p> <p><b><u>Absents excusés et représentés</u></b> :</p> <p><b><u>Absents excusés</u></b> : Emmanuel CHANFREAU, Pascaline GINESTE, J.C. CORNILLON</p> <p><b><u>Absents</u></b> :</p> <p><b><u>Secrétaire de séance</u></b> : Jean-Pierre VOUTERS</p>
--	---

**Ont été adoptées à l'unanimité les résolutions suivantes :**

- ↵ Le Compte-rendu du Conseil Municipal du 22 octobre 2007.
- ↵ Cession de deux terrains communaux 3000 m<sup>2</sup>
- ↵ Redevance RODP GAZ pour l'année 2007
- ↵ Convention association "ECLAT"
- ↵ Convention adhésion au CNAS
- ↵ Approbation d'une ligne de trésorerie
- ↵ Convention avec le Ministère de l'éducation Nationale relative aux grèves des enseignants des écoles primaires et maternelles
- ↵ Attribution d'une bourse communale
- ↵ Contrat à durée déterminée pour besoin occasionnel
- ↵ Convention avec France Télécom concernant les travaux d'enfouissement des réseaux aériens de communications électroniques de la Rue de la Tuilerie
- ↵ Contribution au fonctionnement du centre de formation d'apprentis

**Permis de construire et demandes préalables :**

- |   |                       |
|---|-----------------------|
| ▪ Monsieur MORAX Ferme de la Coudreuse (autorisation de coupe et d'abattage d'arbres) | <b>Avis favorable</b> |
| ▪ Monsieur et Madame LEBOURG 11 allée Porte des Champs (construction d'une véranda)   | <b>Avis favorable</b> |

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à vingt heures quarante cinq.

**LE MAIRE**  
**GUY PELISSIER**